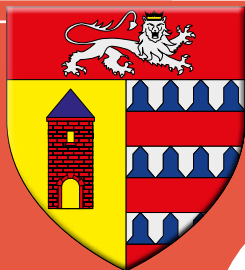


# Foisches

## infos

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL • août 2023 N° 43



## Le mot du Maire

Chers Amis,

La période estivale est toujours un moment propice à la détente, au partage de moments festifs avec la famille, entre amis et à l'oubli momentané de notre quotidien. Par le biais de ce bulletin, qui vous résume les principales activités menées ces derniers mois, nous souhaitons garder un lien et vous permettre une lecture sous votre parasol (enfin quand le temps le permet!).

Quand je parlais de moments festifs, Le Comité des Fêtes a élu un nouveau Bureau tout récemment, et le nombre de membres s'est étoffé avec notamment, l'entrée de nombreux jeunes au sein de cette association et on ne peut que s'en réjouir.

D'ores et déjà, les membres du Comité s'attachent à préparer la fête communale du mois d'août. Nous les suivons bien entendu avec un intérêt tout particulier.

Autres points importants, l'adhésion de la commune de FOISCHES à la future association « RETOUR À L'ANCIENNE SEIGNEURIE DE HIERGES », qui doit voir le jour très prochainement. L'idée principale qui nous incite à nous rapprocher des communes qui composaient autrefois ladite Seigneurie, à savoir HIERGES – AUBRIVES – FOISCHES – HAM SUR MEUSE – DOISCHE et ses entités de GIMNÉE – NIVERLÉE et VAUCELLES, ainsi que TREIGNES et son entité de OLLOY SUR VIROIN, est de mutualiser des moyens, sous un même blason, pour organiser des activités à caractère historique, culturel, patrimonial... Nous y reviendrons bien entendu prochainement.

Une décision notable a été prise au cours de la réunion du Conseil Municipal du 22 juin 2023, concernant les participations financières au SIVOS TERRE QUERELLE à AUBRIVES, qui gère le pôle scolaire. Il a été proposé que la commune ne prenne plus en charge les dépenses de fonctionnement non obligatoires du périscolaire, de la cantine scolaire et de l'extra-scolaire, à compter du 1<sup>er</sup> juillet.

Cette décision intervient à la suite de nombreuses protestations émises auprès des instances du SIVOS, dans la mesure où la commune a, maintes fois, manifesté son mécontentement au sujet des montants qui lui sont réclamés de l'ordre de 2000 € par enfant, dépenses obligatoires et non obligatoires confondues. C'est certes regrettable pour les parents concernés, mais il n'était plus possible de continuer de la sorte. La commune veillera à compenser, en partie, la charge supportée par les parents, via éventuellement le CCAS, en examinant chaque dossier au cas par cas.

En cette période de vacances, où chacun s'affaire davantage dans son jardin, efforçons-nous de faire preuve de citoyenneté et de respect des horaires imposés, pour utiliser les engins bruyants, comme les tondeuses à gazon. Nous avons quelques remontées en ce sens. Je vous rappelle, qu'un arrêté préfectoral régit les conditions d'utilisation et impose les horaires bien établis. Cet arrêté est consultable en mairie, ainsi que sur le site de la commune.

Je vous souhaite un bel été, de belles vacances; nous nous retrouvons avec plaisir dès le week-end des 19 et 20 août, pour notre Fête Communale.

D'ici là, profitez des beaux jours, qui devraient s'annoncer!

Le Maire,  
Richard DEBOWSKI

## Mairie

Route de Charlemont  
08600 FOISCHES

Tél. : 03 24 42 07 03

Fax : 03 24 42 22 34

[mairie.foisches@wanadoo.fr](mailto:mairie.foisches@wanadoo.fr)

## Ouverture au public

Le lundi, mardi et mercredi  
de 9 h 00 à 12 h 00  
de 14 h 00 à 16 h 00

Le jeudi  
de 9 h 00 à 11 h 00  
de 18 h 00 à 18 h 30

Le vendredi  
de 9 h 00 à 12 h 00

Bulletin d'information Municipal  
de Foisches

Directeur de publication:  
Richard Debowski

Rédaction:  
Stéphanie Yol

Comité de lecture:  
Le Conseil Municipal

Dépôt légal: août 2023

Imprimé sur du papier PEFC  
Tirage à 140 exemplaires

Conception graphique et réalisation  
CalliGrafik 06 76 72 15 44  
[studio@caligrafik.com](mailto:studio@caligrafik.com)

## Cérémonie du 14 mai

La traditionnelle cérémonie commémorative s'est déroulée le dimanche 14 mai à 11 heures en présence de nombreuses personnalités locales, le Sénateur Laménie, le Président de la Communauté de Communes, des maires

des communes voisines et de communes belges, les Associations patriotiques, anciens combattants et habitants du village.

Après avoir traversé le village en musique grâce à l'harmonie

de Fromelennes, le cortège s'est rendu au cimetière où de nombreuses gerbes ont été déposées au pied du Monument, en hommage aux soldats tombés pour la France, le 14 mai 1940.



02

## Fleurissement

Cette année encore, la Mairie a distribué des bons d'achat à tous les foyers afin de fleurir les façades de leurs habitations et embellir notre village.



## Dépôts sauvages

Nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de déposer des déchets dans la nature.

Des incivilités viennent encore d'être constatées!

**Merci de RESPECTER notre ENVIRONNEMENT.**



## CCAS

### Aide au Permis de Conduire

Après Loris Guerlet, l'an dernier, un deuxième jeune du village a bénéficié de l'aide financière au permis de conduire en travaillant au sein des services techniques municipaux.

Il s'agit de **Gabin Jouniaux**, lycéen à la cité scolaire de Givet.



## Distribution de mousseurs dans les foyers



Le Conseil Municipal de Foisches a décidé de distribuer gratuitement des « mousseurs » aux habitations intéressées, afin d'aider les administrés à faire baisser leur facture d'eau et participer à l'appel lancé par nos gouvernants, nous incitant à économiser l'eau pour notre planète.

Les personnes qui avaient souhaité recevoir un mousseur ont été dotées par la mairie, au cours du mois de juin.

## Déjections canines



Pour un village propre et pour vous éviter une amende, nous vous rappelons que des sacs pour les déjections canines sont à votre disposition en mairie.

Merci d'éviter de sortir vos chiens sur la place du village et dans les massifs de fleurs.

# TRAVAUX

## Aménagement d'un massif

Un massif a été aménagé rue du Tasson afin de fleurir le quartier. Malheureusement, des plantes telles que des herbes de la Pampa et graminées ont été dérobées, aussitôt plantées.

Cela s'avère désolant.



## Quai des Trois Fontaines

Suite aux travaux d'agrandissement effectués, l'année dernière, au niveau du quai des trois fontaines, un premier chargement sur une péniche a été effectué avec succès, le 29 juin dernier.



# Adhésion de la commune à la future association

## « Retour à l'Ancienne Seigneurie de Hierges »

Au cours d'une réunion, qui s'est tenue le 22 juin dernier, le Conseil Municipal s'est prononcé de manière favorable au projet d'adhésion de la commune de FOISCHES à la future association « **RETOUR à L'ANCIENNE SEIGNEURIE de HIERGES** ».

Quelques explications sont nécessaires.

**Voici comment est né le projet de cette association**, dont la commune de FOISCHES est l'un des initiateurs.

Au départ, la commune souhaitait créer une structure associative à FOISCHES,

dans le cadre du projet de restauration de l'église, afin de pouvoir bénéficier des fonds privés de la Fondation du Patrimoine. Dans le même temps, la commune de DOISCHE a sorti son projet d'AGRITOURISME, qui nous a interpellés. Au cours d'une réunion, qui a été organisée courant mars 2023, à laquelle participaient notamment les maires des communes de AUBRIVES – HAM SUR MEUSE – HIERGES – FOISCHES et CHOOZ, l'Office de Tourisme de DOISCHE a sensibilisé de manière conséquente les élus, sur la présentation du projet transfrontalier, qu'il souhaite développer.

L'aspect historique a également servi de fil conducteur. La Seigneurie de HIERGES, qui a existé jusqu'en 1772, possède une longue histoire.

De nombreux écrits ont été produits sur la Seigneurie et les villages qui la composaient: AUBRIVES – HIERGES – HAM SUR MEUSE – FOISCHES – DOISCHE – GIMNÉE – NIVERLÉE – VAUCELLES et OLLOY SUR VIROIN. Pendant de nombreux siècles, les habitants de ces villages ont vécu sous le même pavillon.

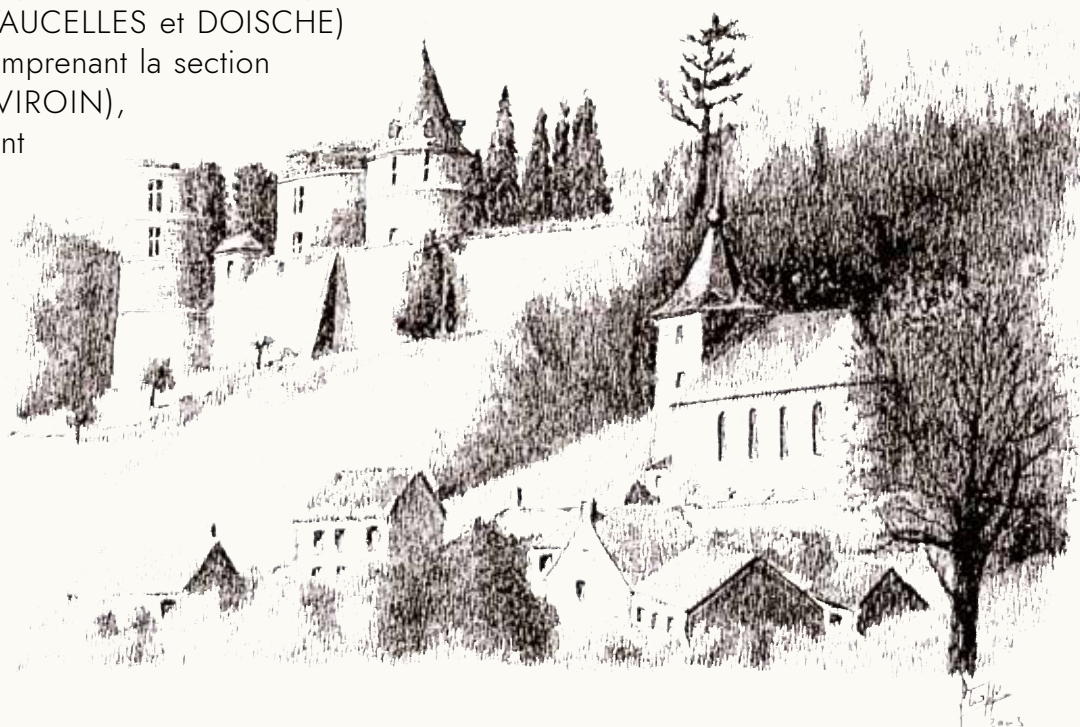
Une des idées consiste à remettre son Histoire au goût du jour.

### ÉVOLUTION du PROJET :

La notion d'un rapprochement était donc devenue incontournable. Et plutôt que de créer 3 ou 4 structures différentes, un groupe de travail s'est très vite constitué, composé principalement des élus des communes françaises de AUBRIVES – HAM SUR MEUSE – HIERGES – FOISCHES et des communes belges de DOISCHE (regroupant les sections de GIMNÉE – NIVERLÉE – VAUCELLES et DOISCHE)

et VIROINVAL (comprenant la section de OLLOY SUR VIROIN),

lequel a rapidement proposé de créer une association loi 1901, en prenant soin de doter l'objet social de toutes les activités, qui pouvaient être développées au sein de cette structure unique.



## Les PRINCIPAUX OBJECTIFS RETENUS ont ainsi été DÉFINIS :

– La promotion, la mise en valeur du patrimoine historique, archéologique, culturel, agricole, artisanal du territoire qu'on appelait autrefois « La Seigneurie de Hierges », qui était composé de neuf entités : HIERGES – AUBRIVES – FOISCHES – HAM SUR MEUSE – DOISCHE – GIMNÉE – NIVERLÉE – VAUCELLES et OLLOY SUR VIROIN.

– La sauvegarde, la réhabilitation et l'entretien des bâtiments ou objets-mobiliers historiques, publics ou privés.

– La découverte, la promotion des savoir-faire agricoles, artisanaux et des produits locaux tels qu'on les pratiquait autrefois sur le territoire concerné.

Cette association aura son siège social à la mairie de HIERGES et son établissement secondaire à la maison communale de DOISCHE. Elle aura pour titre « **RETOUR à L'ANCIENNE SEIGNEURIE de HIERGES** ».

Ainsi que l'a mentionné le Maire dans sa présentation devant l'assemblée délibérante, l'intérêt pour cette association est de favoriser :

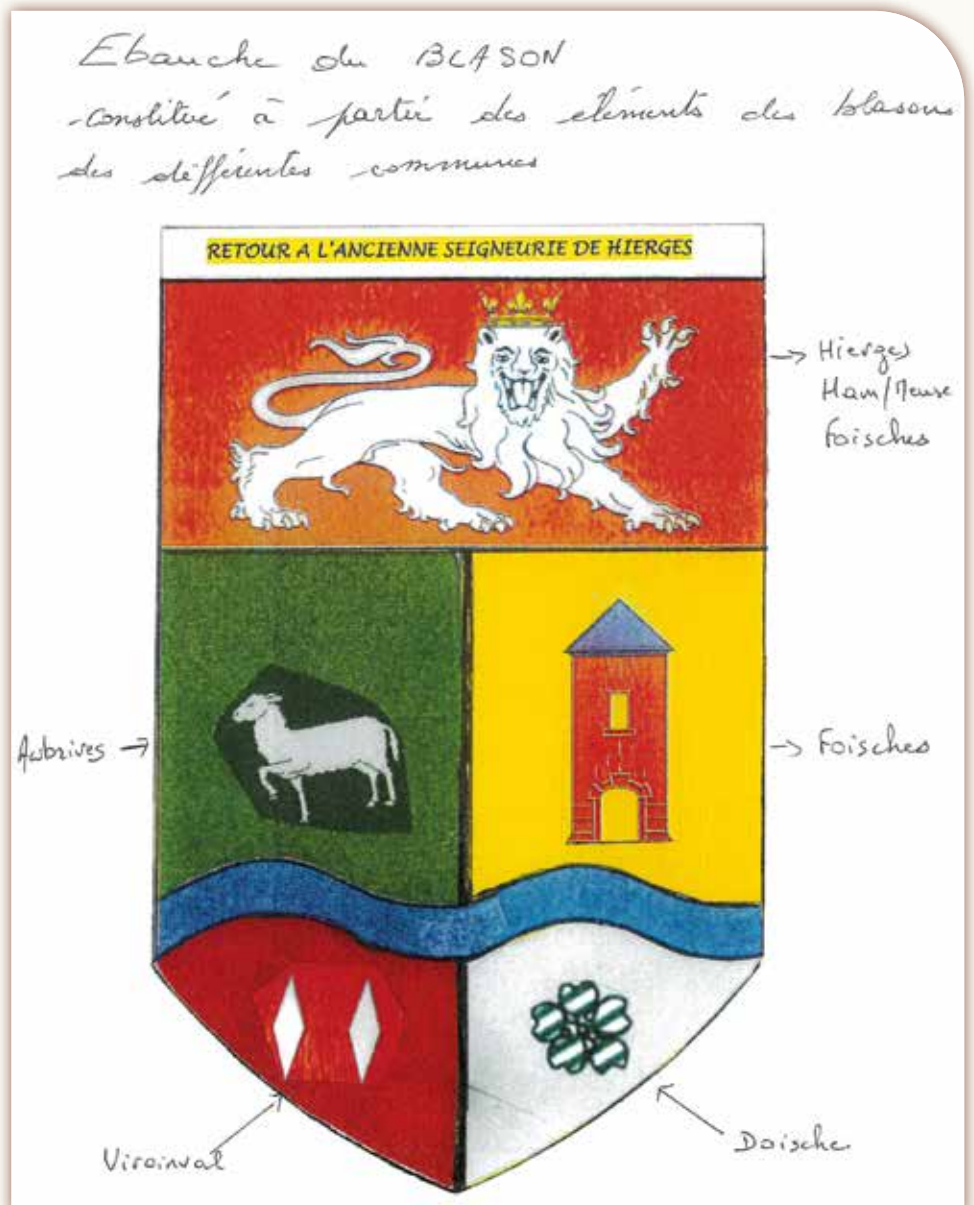
– Le rapprochement de différentes entités, belges et françaises, réunies sous un même blason, pour perpétuer et restituer les connaissances, les pratiques, la mémoire, l'histoire de nos aïeux, c'est-à-dire le SAVOIR-FAIRE par le FAIRE-SAVOIR.

– La mutualisation de moyens intellectuels, techniques et

financiers pour l'organisation de manifestations et d'activités diverses, afin d'aboutir aux objectifs définis dans les statuts.

– La préservation du patrimoine historique et culturel.

Une Assemblée Générale constitutive de la future association se tiendra certainement dans le courant du mois de septembre 2023. Bien entendu, toute personne désireuse d'adhérer à cette structure est la bienvenue. La date vous sera communiquée, dès qu'elle sera connue.



Croquis de Claude Stoppa :  
L'Église et le Château de Hierges

Éléments relatés  
par M. Lino Paganelli

## Fête des voisins

Le dimanche 16 juillet, un repas en commun était organisé dans le jardin de la salle des fêtes. Une quarantaine de personnes étaient présentes et ont partagé des spécialités salées et sucrées confectionnées par chaque famille, dans une ambiance très conviviale. Une belle journée à renouveler... Merci à tous les participant(e)s.



## Assemblée Générale du Comité des Fêtes

Une réunion à laquelle tous les habitants étaient conviés, s'est tenue, en Mairie, le vendredi 21 juillet à 18h30.

Stéphanie YOL, Adjointe au Maire, en charge notamment de la vie associative et membre du comité des fêtes a souhaité avec l'accord des autres membres, faire un résumé de la situation actuelle du Comité des Fêtes, informer des problèmes financiers rencontrés, afin que l'association soit entièrement transparente vis-à-vis de la population du village. Elle a informé l'assemblée de la saisie du Procureur de la République par la Mairie contre deux anciens membres du Comité des Fêtes.



Un appel à de nouveaux membres bénévoles a été lancé. À l'issue de cet appel, voici la liste des membres du Comité des Fêtes :

Damien ROBINET – Sandrine ROBINET – Stéphanie YOL  
 Fabien MAUBERT – Odile JUSNOT – Antoine JUSNOT – Élise ADAM  
 Marc WARSEE – Gauthier DENIS – Lauren DENIS – Donovanne MIGNON  
 Lauriane DANLOY – Céline DRABIK – Sébastien HAUSSARD  
 Mickael CACCIAPUOTI – Anita HAILLEZ – Eric MARECHAL – Brice LAURENT

Le Bureau est élu comme suit :

Présidente : Élise ADAM – Vice-Président : Gauthier DENIS  
 Trésorière : Lauren DENIS – Vice-Trésorier : Marc WARSEE  
 Secrétaire : Stéphanie YOL – Vice-secrétaire : Céline DRABIK

Tous, ont été élus à l'unanimité.

# Fête du Village

Un concours de pétanque est organisé au hangar municipal le samedi 19 août à 10h00.

La Mairie convie **TOUS les HABITANTS du VILLAGE** à partager le verre de l'amitié, le samedi 19 août, à partir de 19h00, devant la salle des fêtes.

Une brocante sera organisée dans le village le dimanche 20 août.

N'oubliez pas de matérialiser votre emplacement, la veille, si vous souhaitez exposer devant chez vous pour la brocante.

Merci d'enlever vos véhicules des rues des Caveaux, place des Boucards et des Tilleuls, dès la veille au soir, de la Brocante.

Merci de votre compréhension.

**TOURNOI De PÉTANQUE** **FOISCHES**  
**SAMEDI 19 AOÛT 2023** **10H30**  
En doublette **5€/Joueur**  
**BUVETTE ET BARBECUE**  
**VAINQUEURS 150€**  
**2 ÈMES : 100€**  
**3 ÈMES : 50€**  
UNE BOISSON OFFERTE AUX AUTRES PARTICIPANTS  
**inscriptions Dès 10H00 au HANGAR MUNICIPAL**  
Organisation par le Comité des Fêtes, dans le cadre de la fête du village

**GRANDE BROCANTE ANNUELLE DE FOISCHES**  
Organisée par le Comité des Fêtes  
**DIMANCHE 20 AOÛT 2023**  
**DANS LES RUES DU VILLAGE** **8H00-18H00**  
**FRITERIE ET BUVETTE SUR PLACE**  
**EMPLACEMENT GRATUIT**  
Merci de respecter les emplacements réservés devant certaines habitations  
Emplacement impératif avant 8h00 - sans inscription  
Brocante annuelle organisée dans le cadre de la fête du village  
Animations musicales dès 14h30, animations pour les enfants : châteaux gonflables, maquillage



## Friterie Chez Lauriane

Nous vous rappelons qu'une friterie est présente chaque **VENDREDI**, de 18h00 à 21h00, près du panneau lumineux.

Pour des soucis de logistique, la friterie étant installée le vendredi matin très tôt, nous vous remercions de ne pas stationner vos véhicules à cet endroit.

# Projet Santé: Rencontre avec le Docteur VILLENET

Dans le cadre du Projet de Santé de la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse, le Dr VILLENET, chargé notamment de recruter des médecins, et de leur proposer un salariat pour faciliter l'accès aux médecins sur notre territoire, sillonne le

territoire à la rencontre des Maires des communes afin d'échanger avec eux sur les problématiques de santé.

Le Dr VILLENET a été accueilli en Mairie le 17 juin dernier et a pu échanger avec le Maire, Richard DEBOWSKI, sur l'offre

de santé dans les Ardennes et en Belgique.



## NOUVEAU: Mobilité

**Croix-Rouge Mobilités**

**UNE NOUVELLE SOLUTION DE MOBILITE DANS LA POINTE DES ARDENNES**

Les bénévoles de la Croix-Rouge peuvent vous aider à vous rendre où vous avez besoin (courses, démarches médicales et administratives, insertion professionnelle...)

**CONTACTEZ L'UNITE LOCALE NORD ARDENNES AU 06 19 39 11 73 LES LUNDI, MERCREDI OU VENDREDI DE 9H À 17H OU PAR MAIL : [mobilite.nordardennes@croix-rouge.fr](mailto:mobilite.nordardennes@croix-rouge.fr)**

**Qui est concerné ?**  
Personnes âgées de 18 ans ou plus bénéficiant des minima sociaux (Revenu de Solidarité Active, Allocation Adulte Handicapé, Veuvage, Solidarité pour Personne Agée...), à ou justifiant de ressources individuelles ou égales au plafond fixé pour pouvoir bénéficier de la Complémentarité Santé... Ces documents seront à présenter à l'organisateur lors du contact téléphonique ou auprès du chauffeur.

**Quel trajet ?**  
Tous les trajets sont possibles sauf ceux pris en charge par l'Assurance Maladie (boite de transport), les trajets pouvant être réalisés par les services de transport en commun mais aussi par le service Taxi à la Carte.

**Quelle distance ?**  
La distance personnelle ne doit pas excéder 100 kilomètres aller/retour (sauf dérogation). Nous pouvons nous rendre en Belgique ainsi qu'en dehors de la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse. Aucun détour ne sera autorisé.

**Comment réserver ?**  
Le bénéficiaire doit appeler au moins 7 jours à l'avance et la réponse sera donnée au mieux dans les 48h. Tout rendez-vous non annulé au moins 4h avant l'heure programmée entraînera une pénalité de 10 euros.

**Quel est le coût ?**  
Tarif : forfait de 2 euros + 0.20 euro du kilomètre pour le bénéficiaire et 0.10 euro pour l'accompagnant à régler en début de la course.

Unité Locale Nord Ardenne  
Espace Jean Claude Gombert  
Place Henri Peckere  
08130 WILLET-MOULANS

Avec le soutien de :

ENRAD Val de Meuse  
15 rue Flavellie 08000 GIVET

EPHAD Saint Antoine  
15 les Hauts Buttes  
08000 MONTHERME

GOVERNEMENT  
Ligne  
Qualité  
Preuve

**GOVERNEMENT**  
Ligne  
Qualité  
Preuve

**Baignades**

**ATTENTION AUX NOYADES DES ENFANTS !**  
**VOUS TENEZ À EUX, NE LES QUITTEZ PAS DES YEUX !**  
Aucun dispositif de sécurité ne remplace votre vigilance, même dans des lieux de baignade surveillés.

**LE SAVIEZ-VOUS ?**  
Chaque été, les noyades accidentelles provoquent environ 30 décès chez les enfants de moins de 15 ans. Un manque de surveillance est relevé dans 1 noyade sur 2.

**VOTRE ENFANT A « BU LA TASSE » : LES SIGNES D'ALERTE D'UNE NOYADE**

**ZZZ** **TENDANCE À S'ENDORMIR** **SIGNS RESPIRATOIRES : TOUS AVEC ENDOURISSEMENT AINSI QUE LEVRES BLEUES** **VOMISSEMENTS**

Si votre enfant n'est pas comatose d'habitude après plusieurs minutes, et en particulier s'il présente l'un ou plusieurs de ces signes, il faut rapidement prévenir les secours. La noyade dite « sèche » s'observe sans eau dans le poumon et sans aucun signe d'alerte, n'existe pas.

**NUMEROS D'APPEL D'URGENCE : 15 - 18 - 112**

**Pour plus d'informations**  
<https://mddat.be/nantes/gov/fr/baignades>  
[www.gouv.be/fr/gouvernement/actualites](http://www.gouv.be/fr/gouvernement/actualites)

EN PARTENARIAT AVEC

## État Civil



Stella, fille de Emmanuelle et petite-fille de Michel et Annie DUBOIS, a donné naissance, le 17 juillet dernier, à un petit Martin, 2 kg 680, 45 cm.

Félicitations aux heureux parents, grands-parents et arrière-grands-parents!



## Décès

Nous avons appris le décès de M. Michel WOJTOWICZ, survenu à Yvoir, en Belgique le 27 juin 2023 à l'âge de 76 ans.

Retraité de Gendarmerie, Michel s'était installé au camping de Foisches depuis de nombreuses années. Il participait au repas des anciens et à d'autres manifestations dans la commune. Ses funérailles religieuses ont été célébrées le mardi 4 juillet 2023 en l'église Notre-Dame de Grâce à Onnaing (59). Nous adressons à sa famille, nos sincères condoléances.